

# Mars 2016

## Table des matières

<b>Page</b>	<b>Contenu</b>
2	Convocation et tractanda
3	Le mot du Conseil communal
4 - 7	Compte de fonctionnement 2015 - commentaires
8	Répartition des charges par nature
9	Charges nettes par fonction
10 - 11	Bilan au 31.12.2015
12	Patrimoine administratif et financier selon bilan
13	Compte de fonctionnement 2015
14 - 15	Compte d'investissement 2015 - commentaires
16	Statistique de la dette par habitant et estimation
17 - 18	Rapport de l'organe de révision
19 - 30	Informations officielles
31 - 35	Informations générales
36	Notes



## Convocation

Les citoyennes et citoyens de Grolley sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui aura lieu le

**jeudi 31 mars 2016 à 20h00  
à la salle de l'Auberge de la Gare à Grolley**

## Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2015
2. Comptes 2015
  - 2.1 Compte de fonctionnement 2015
  - 2.2 Compte d'investissement 2015
  - 2.3 Approbation des comptes 2015
3. Crédit d'investissement pour la mise en séparatif du quartier Le Cheiry
4. Vente de terrain communal en zone industrielle
5. Association pour le service officiel des curatelles de La Sonnaz - approbation des statuts
6. Informations du conseil communal
7. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2015 ne sera pas lu étant donné qu'il est à votre disposition à l'administration communale, ainsi que sur le site communal [www.grolley.ch](http://www.grolley.ch)

**Le Conseil communal**



Chères Citoyennes, chers Citoyens,

Nous voilà en fin de législature, moment où le bilan est à dresser. S'il y a eu des changements au sein du conseil communal dus à un manque de volonté de certain de former une équipe, à de la peine à s'intégrer pour d'autres ou pour des raisons professionnelles, nous pouvons constater que la tâche du conseil communal a été remplie. Il est à noter que les conseillers en charge des domaines techniques entamaient tous leur première législature.

Malgré de nombreux investissements dont la construction de la salle communale, le conseil communal peut se féliciter de l'endettement relativement peu élevé et de l'abaissement du taux d'impôt. Le résultat des comptes 2015 démontre clairement une situation financière saine.

Un développement régulier mais maîtrisé de notre village a permis d'utiliser nos infrastructures de manière rationnelle. Cette problématique sera un défi pour le prochain exécutif.

La construction d'une installation de chauffage à distance et l'arrivée du gaz ont permis à la commune de remplir son devoir d'exemplarité. Grâce à cela, de nombreux citoyens pourront choisir une manière de se chauffer tout en préservant l'environnement, ce qui est une exigence légale mais également morale pour les générations futures.

La révision du plan d'aménagement local (PAL) est en cours et les grandes lignes sont dessinées. Certaines contraintes ne permettent pas toujours au conseil communal d'appliquer une solution qui semble optimale dans un premier temps, mais il s'applique à décider de la solution la meilleure pour la commune à long terme.

Les différentes tâches et un système administratif compliqué imposés par certains services de l'Etat rendent le travail de conseiller communal de plus en plus ardu et augmentent le travail de l'administration qui dispose d'un personnel qualifié pour mener à bien son rôle et les tâches qui lui sont dévolus.

A la veille de la fin de la législature, les conseillers communaux en place sont satisfaits d'offrir à leurs successeurs une situation saine. Le futur conseil communal devra choisir les bonnes options afin de fonctionner de manière efficace. A ce jour, nous ne pouvons que constater que le temps où les dossiers sont menés sans bureau technique touche à sa fin.

Durant cette législature, nous avons pris des décisions qui plaisent et, par la force des choses, aussi de celles qui déplaisent mais toutes ne visaient qu'un seul but : le bien de la collectivité dans son ensemble ou selon le vœu de la majorité.

Nous souhaitons plein succès aux prochains membres de l'exécutif et un avenir radieux à notre commune.

Le Conseil communal



### ■ Préambule

Vous trouverez, ci-après, le bilan de l'année écoulée arrêté au 31 décembre ainsi que la présentation résumée des comptes de fonctionnement de cette même année avec les chiffres comparatifs du budget et les comptes de l'année précédente suivis des comptes d'investissements. Nous vous rappelons néanmoins que la présentation complète des comptes ainsi que le rapport de l'organe de révision sont disponibles sur demande auprès de l'administration communale et/ou par e-mail à l'adresse [commune@grolley.ch](mailto:commune@grolley.ch).

Ce commentaire vous présente les principaux postes du bilan ainsi que le résultat des comptes 2015.

### ■ Situation générale

**Le compte de fonctionnement 2015** laisse apparaître **un excédent de produits ou bénéfice de CHF 92'732.55**. En 2014, le résultat était positif de CHF 42'911.23.

### ■ Bilan au 31 décembre 2015

Le bilan renseigne sur l'état de la fortune (actif) et des engagements (passif) de la commune à la date de la clôture annuelle.

● **L'actif** comprend les biens du patrimoine financier et administratif. Le compte 1390.00 "Actifs transitoires" comprend les charges payées d'avance ainsi que les recettes afférentes à l'exercice 2015 qui ne seront encaissées qu'ultérieurement.

Le compte 1150.90 "Débiteurs" présente un solde de CHF 1'086'614 et comprend la totalité des postes ouverts des débiteurs (impôts antérieurs à 2008, taxes et autres factures dues, notamment les factures suivantes : décompte d'eau et contribution immobilière, échus début 2016). Le compte 1120.10 « Débiteurs SCC » d'un solde de CHF 2'225'610 est conforme aux indications transmises par le Service cantonal des contributions.

La provision pour pertes sur débiteurs reste inchangée à CHF 259'589 (cpte 2400.00). Celle-ci n'a pas été ajustée en fin d'année, car la perte liée aux comptes de fonctionnement n'a pas dû être complètement utilisée.

● **Au passif**, les engagements courants comprennent les postes « Créanciers » pour CHF 131'083.50.

Le compte 2590.00 "Passifs transitoires" comprend les charges imputables à l'exercice en cours pour lesquelles nous n'avons pas encore reçu de factures, notamment des prestations qui n'ont pas encore fait l'objet d'un décompte final et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

Les dettes contractées auprès d'établissements bancaires ainsi que les capitaux disponibles représentent la dette nette de la commune qui se monte à CHF 1'437'000, soit CHF 754 par habitant contre CHF 98'200 ou CHF 53 à fin 2014. Cette dette par habitant reste très raisonnable et inférieure à la moyenne cantonale de CHF 3'000 par habitant et à la moyenne du district de CHF 3'063. Lors de cette année, notre commune a remboursé une avance à terme fixe de CHF 1'000'000 ouvert auprès de la banque Raiffeisen et a contracté un prêt de CHF 1'600'000 auprès de la SUVA pour la nouvelle salle communale, au taux de 0.99% pour 10 ans.

La charge d'intérêts et amortissements de cette dette représente CHF 363'800, contre CHF 343'714 en 2014.

Au 31 décembre 2015, à la suite des amortissements et des nouveaux investissements, le patrimoine administratif et financier figurant au bilan se monte à CHF 4'269'281 [*⇒ voir tableau « Patrimoine administratif et financier selon bilan »*]





### Variations

Les principales variations entre le budget 2015 et les comptes 2015 pour les recettes et les charges concernent les postes suivants :

	Budget 2015 CHF	Comptes 2015 CHF	Différences
● <b>Rendement fiscal et autres impôts</b>	<b>5'129'850</b>	<b>5'475'003</b>	<b>+ 345'153</b>
➤ Impôts ordinaires	4'255'000	4'524'415	+ 269'415
➤ Impôts irréguliers	130'000	174'408	+ 44'408
➤ Autres impôts	744'850	776'180	+ 31'330

### ■ **Autres charges** (sans prélèvement aux réserves)

Service dentaire, visites médicales	- 16'016
Entretien des routes et de l'éclairage	- 20'951
Fourniture et entretien des conteneurs	- 13'783
Encombrants, ferraille, papier et plastique	- 19'976
Honoraires des urbanistes	- 22'745
Pertes sur débiteurs	- 18'450
Amortissements usuels	- 27'074
Gains sur ventes mobilières et immobilières	- 181'396

### ■ **Charges liées**

Participation à la formation spécialisée	- 23'964
Participation au Conservatoire	- 10'117
Participation aux subventions cantonales des soins spéciaux	+ 33'730
Contribution à l'aide sociale par district	+ 15'262
Participation au Service social régional	- 18'852





## Un bref commentaire par dicastère vous explique les principaux écarts par rapport au budget

### ▪ **Administration**

Le « résultat » de ce dicastère est conforme au budget 2015 adopté. L'acquisition d'un programme plus adapté pour la gestion des salaires a engendré quelques modifications au niveau comptable mais permet un gain de temps non-négligeable pour notre administration.

### ▪ **Enseignement et formation**

Les dépenses de ce dicastère ont été inférieures au budget de CHF 54'238, principalement au niveau de la participation aux formations spécialisées et à certains travaux réalisés par les employés communaux au lieu d'autres prestataires.

### ▪ **Culte, culture et loisirs**

La fréquentation du nombre d'élève de notre commune aux cours du conservatoire est en diminution ce qui a pour effet de réduire les coûts de notre participation.

### ▪ **Santé**

Hormis pour l'année 2014, les charges de ce dicastère sont en constante augmentation.

La majorité de ces frais sont des charges liées qu'il ne nous est pas possible d'influencer. L'augmentation provient notamment des dépenses relatives à notre participation aux subventions cantonales des soins spéciaux.

### ▪ **Transports, communications et routes**

Les prévisions budgétaires de ce dicastère sont très aléatoires. Ces dépenses dépendent de plusieurs facteurs comme, les différents changements climatiques, les réparations liées aux autres dicastères (les eaux), la dégradation de certains biens, etc...

Afin de prévenir au maximum ces frais de fonctionnement, l'exécutif communal, comme dans de nombreuses communes, provisionne différents montants pour permettre de couvrir ces réfections ou réparations.

En 2015, la commune n'a pas eu à utiliser certaines provisions liées à ces travaux de réfection ce qui a pour conséquence de diminuer les coûts de fonctionnement.

### ▪ **Protection et aménagement de l'environnement**

Conformément aux directives cantonales relatives à la loi sur les eaux, notre commune a approuvé lors de son Assemblée communale du 16 décembre 2014 la mise en application d'un nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux.

Les nouvelles taxes communales mises en place permettent de couvrir les frais de fonctionnement et de constituer une réserve pour le changement ou la construction d'infrastructures communales.

En 2015, les nouvelles taxes ont permis à notre commune de provisionner, via la réserve, un montant de CHF 159'378.



### ▪ Forêts « Economie »

Comme en 2013 et 2014, notre participation aux dépenses effectives 2015 de la Corporation forestière de La Sonnaz est conforme au budget. A relever que dès 2016, notre commune sera intégrée dans « Forêt-Sarine » ce qui aura pour conséquence une diminution des coûts.

### ▪ Finances et impôts

	Comptes 2014	Budget 2015	Comptes 2015	Différence 2015	Budget 2016
	<b>4'924'383</b>	<b>5'129'850</b>	<b>5'475'003</b>	<b>+ 345'153</b>	<b>5'084'750</b>
Impôts ordinaires	4'000'143	4'255'000	4'524'415	+ 269'415	4'205'000
Impôts irréguliers	166'213	130'000	174'408	+ 44'408	110'000
Autres impôts	758'027	744'850	776'180	+ 31'330	769'750

#### Impôts ordinaires

S'agissant des impôts sur le **revenu des personnes physiques**, le montant budgété arrêté pour l'année fiscale 2015 était de CHF 3'820'000 alors que le montant effectif encaissé est de CHF 3'899'708. La réduction de cet écart (2%) par rapport aux années précédentes a pu être réalisée suite à la mise en place d'un nouveau calcul estimatif.

Le solde de la différence par rapport au budget 2015 vient principalement des impôts encaissés sur le bénéfice des sociétés. En effet, le budget prévoyait une rentrée pour la commune de CHF 160'000 alors que l'entrée effective est de CHF 291'820.

#### Impôts irréguliers et autres impôts

L'encaissement de ces différents impôts laisse apparaître un excédent de produits de + CHF 75'738 par rapport au budget et s'accumule aux impôts ordinaires.

Le chapitre 99 « Autres postes » comprend, outre les amortissements usuels qui se montent à CHF 187'973, les amortissements supplémentaires effectués au terme de l'exercice 2015 sur des postes du patrimoine financier et administratif pour CHF 651'905.05.





# Répartition des charges par nature - Comptes 2015

Variation des comptes 2015  
en % par rapport au budget 2015

Variation des comptes 2015  
en % des comptes 2014

Classification de la commune

	2016	Comptes 2015	Budget 2015	Comptes 2014
(sans amortissements supplémentaires et création/prélèvement de réserve)				
Total charges liées (sans RHF) *	+ 0.08	3'670'976	3'668'158	3'569'985
Réseau hospitalier fribourgeois (RHF)	Révision loi dès 1.1.07			0
Total salaires et charges sociales	- 4.15	773'763	805'890	818'285
Intérêts des dettes	- 21.15	41'765	50'600	50'269
Amortissements	- 9.76	322'036	353'460	293'445
a) amortissements obligatoires	+ 0.00	134'063	134'063	134'063
b) amortissements usuels	- 16.72	187'973	219'397	159'382
Autres charges	- 12.02	1'331'942	1'492'073	1'321'902
Attribution à la réserve EP/EU	-0.89326	258'064	94'821	88'973
Total imputations internes		779'574	821'207	757'185
Total pour détermination de la masse salariale nette		5'616	83'080	81'947
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	- 0.89	7'183'736	7'369'289	6'981'991
Résultat (excédents charges/produits)	12'888.00	92'732.55	-91'461.00	42'911.23



# Où va l'argent de nos impôts ?

Charges nettes par fonction

Nbre d'habitants au 31.12.2015 => 1'907	Comptes 2015		Charges nettes		Comptes 2014	
	Charges	%	%	par habitant	par habitant	par habitant
0. Administration 9.0%	364'092	6.8		191.--	197.--	
1. Ordre public 1.3%	59'814	1.1		31.--	12.--	
2. Enseignement & formation 44.1%	2'237'427	41.6		1'173.--	1'168.--	
3. Culte, culture et loisirs 5.9%	308'940	5.7		162.--	147.--	
4. Santé 12.7%	665'406	12.4		349.--	322.--	
5. Affaires sociales 18.2%	909'911	16.9		477.--	461.--	
6. Transports et communications 8.3%	428'512	8.0		225.--	188.--	
7. Protection et aménagement de l'environnement 2	42'221	0.8		22.--	88.--	
8. Economie 0.8%	44'885	0.8		24.--	25.--	
9. Finances et impôts -2.8%	321'064	6.0		168.--	-46.--	
<b>Total de la charge nette</b>	<b>5'382'271</b>			<b>2'822.--</b>	<b>2'562.--</b>	
Impôts produits (chapitre 90)	5'475'004 **					
Excédent de produits de fonctionnement	<b>92'733</b>					
				<b>+ 10.1%</b>		

Pour tous les grands groupes de tâches de fonctionnement, les charges sont supérieures aux ressources qui leur sont directement liées. La couverture de ces charges nettes est assurée essentiellement par le produit des impôts.



# Bilan au 31.12.2015

BILAN	Comptes au 31.12.2014		Comptes au 31.12.2015		
	Doit	Avoir	Doit	Avoir	
<b>1</b>	<b>8'862'286.76</b>	<b>8'819'375.53</b>	<b>9'741'274.41</b>	<b>9'648'541.86</b>	
<b>1</b>	<b>8'862'286.76</b>	<b>7'342.00</b>	<b>9'741'274.41</b>	<b>4'246.55</b>	
<b>10</b>	<b>DISPONIBILITES</b>	<b>2'521'799.70</b>	<b>0.00</b>	<b>1'782'741.75</b>	<b>0.00</b>
1000.00	Caisse communale	3'994.05		3'806.50	
1010.00	CCP 17-1374-0	2'384'307.65		1'749'218.80	
1020.00	Raiffeisen, c/c no 11099.01	1'131.30		0.00	
1020.05	Raiffeisen, c/c camp Fiesch	0.00		896.45	
1020.10	BCF, c/c no 30 01 214.460-01	2'523.25		28'820.00	
1060.00	Trésorerie d'Etat, compte-courant	129'843.45		0.00	
<b>11</b>	<b>DEBITEURS</b>	<b>2'600'038.71</b>	<b>7'342.00</b>	<b>3'322'783.40</b>	<b>4'246.55</b>
1110.02	La Bâloise, c/c Fondation LPP 50/0.057.549-2	76'048.00		10'404.70	
1120.10	Débiteurs impôts SCC	1'798'936.90		2'225'610.45	
1120.99	Compte trafic débiteurs impôts	0.00			456.55
1150.07	Débiteurs Impôt Anticipé	603.84		153.77	
1150.09	Débiteurs T.V.A	2'968.20		0.00	
1150.12	Caisse compensation AF	3'490.00		0.00	
1150.90	Débiteurs	717'926.97		1'086'614.48	
1150.98	Acompte la Montgolfière (compte d'attente)		7'342.00		3'790.00
1190.20	Impôt préalable à récupérer (épuration)	64.80		0.00	
<b>12</b>	<b>PLACEMENTS</b>	<b>68'961.95</b>	<b>0.00</b>	<b>242'157.60</b>	<b>0.00</b>
1210.00	Parts sociales	200.00		200.00	
1230.00	Immeubles et terrains à bâtir	68'761.95		241'957.60	
<b>13</b>	<b>ACTIFS TRANSITOIRES</b>	<b>175'350.40</b>	<b>0.00</b>	<b>124'305.71</b>	<b>0.00</b>
1390.00	Actifs transitoires	175'350.40		124'305.71	
<b>14</b>	<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>3'496'131.00</b>	<b>0.00</b>	<b>4'269'280.95</b>	<b>0.00</b>
1400.00	Ouvrages génie-civil/Place de sport	806'335.10		174'613.60	
1400.01	Terrains	1.00		1.00	
1410.00	Routes, éclairages, ponts	1'003'134.80		960'578.45	
1410.01	Ouvrages génie civil/STEP	17'251.00		17'904.50	
1410.02	Ouvrages génie civil/cimetières	1.00		1.00	
1410.11	Ouvrages génie civil-add.eau (Corsalettes)	11'942.30		10'017.30	
1410.12	Ouvrages génie civil-STEP (Corsalettes)	196'747.00		170'355.00	
1410.13	Cadastre souterrain (Corsalettes)	1.00		1.00	
1410.14	Plan d'aménagement local	6'659.85		6'739.85	
1430.00	Bâtiments	1'362'076.75		2'619'163.30	
1430.01	Abris PC	1.00		1.00	
1460.00	Mobilier, machines, véhicules	91'978.20		167'958.20	
1490.00	Autres biens	1.00		141'945.75	
1490.10	Numérisation cadastre (Corsalettes)	1.00		1.00	
<b>15</b>	<b>PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES</b>	<b>5.00</b>	<b>0.00</b>	<b>5.00</b>	<b>0.00</b>
1520.00	Participation STEP (Corsalettes)	1.00		1.00	
1520.10	Participation hôpital Meyriez (Corsalettes)	1.00		1.00	
1520.20	Participation home médical (Corsalettes)	1.00		1.00	
1540.00	Action Agy Expo S.A.	1.00		1.00	
1540.01	Part. usine incinération - Châtillon-SAIDF	1.00		1.00	



# Bilan au 31.12.2015

2	PASSIF	0.00	8'812'033.53	0.00	9'644'295.31
<b>20</b>	<b>ENGAGEMENTS COURANTS</b>	<b>0.00</b>	<b>411'456.66</b>	<b>0.00</b>	<b>260'062.40</b>
2000.90	Créanciers [module auxiliaire]		411'290.36		131'083.50
2060.00	Trésorerie d'Etat, compte-courant	0.00	0.00	0.00	106'028.20
2000.93	Créanciers charges sociales	0.00	0.00		907.85
2050.09	Créanciers TVA				22'042.85
2090.50	TVA sur chiffre d'affaires épuration		166.30		0.00
<b>22</b>	<b>DETTES A MOYEN ET LONG TERME</b>	<b>0.00</b>	<b>2'620'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>3'220'000.00</b>
2210.27	BCF emprunt no 30 01 214.461-09 (9.7.2010-9.7.2017)		1'000'000.00		1'000'000.00
2210.28	BCF emprunt no 30 01 276.132-01 (27.4.2012-27.4.2022)		620'000.00		620'000.00
2210.34	Raiffeisen emprunt no 1109976/1 (6.4.2010-6.4.2015)		1'000'000.00		0.00
2210.35	Suva, emprunt no. 40001755 (31.072015-2025)		0.00		1'600'000.00
<b>24</b>	<b>PROVISIONS</b>	<b>0.00</b>	<b>259'589.45</b>	<b>0.00</b>	<b>259'589.45</b>
2400.00	Provisions pour pertes sur débiteurs		259'589.45		259'589.45
<b>25</b>	<b>PASSIFS TRANSITOIRES</b>	<b>0.00</b>	<b>353'869.30</b>	<b>0.00</b>	<b>327'984.95</b>
2590.00	Passifs transitoires		353'869.30		327'984.95
<b>28</b>	<b>RESERVES</b>	<b>0.00</b>	<b>2'404'960.84</b>	<b>0.00</b>	<b>2'771'590.00</b>
2800.01	Réserve eau potable		1'217'284.48		1'381'279.54
2800.02	Réserve abris PC		490'940.75		490'940.75
2800.03	Réserve protection des eaux		310'940.81		513'574.91
2820.02	Réserve routes		50'000.00		50'000.00
2820.03	Réserve bâtiment scolaire		335'794.80		335'794.80
<b>29</b>	<b>FORTUNE</b>	<b>0.00</b>	<b>2'762'157.28</b>	<b>0.00</b>	<b>2'805'068.51</b>
2900.00	Fortune nette		2'762'157.28		2'805'068.51
			Situation au 31.12.2015		2'805'068.51
			Situation au 31.12.2014		2'762'157.28
			<b>Variation (résultat de l'exercice)</b>		<b>42'911.23</b>

## LISTE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

**2015**

Cycle d'orientation de la Sarine et du Haut-Lac français	Fr.	902'700.00
Association des communes de la Sarine pour les services médicaux sociaux	Fr.	319'331.00
Cautionnement 2008 en faveur du Tennis-Club Grolley	Fr.	399'280.00
Association des communes de la piscine de Courtepin ACPC	Fr.	248'887.29
	<b>Fr.</b>	<b>1'870'198.29</b>



# Patrimoine administratif et financier selon bilan

## PATRIMOINE ADMINISTRATIF ET FINANCIER SELON BILAN

Y compris bénéfice sur ventes terrains

	COMPTES	Doit	Report des dépenses d'investissement *	Report des recettes d'investissement *	Amortissements obligatoires	Amortissements usuels	Amortissements supplémentaires	Amortissements par prélèvement à la réserve	Total au 31.12.2015
<b>12</b>	<b>PLACEMENTS</b>								
1230.00	Immeubles et terrains à bâtir	68'761.95	178'395.65	5'200.00					241'957.60
<b>14</b>	<b>INVESTISSEMENTS</b>								
1400.00	Ouvrages génie-civil/Place de sport	806'335.10	78'683.55		58'500.00		65'1905.05		1746'13.60
1400.01	Terrains	1.00							1.00
1410.00	Routes, éclairages, ponts	1'003'134.80	24'563.65			67'120.00			960'578.45
1410.01	Ouvrages génie civil/STEP	17'251.00	1'637.50			984.00			17'904.50
1410.02	Ouvrages génie civil/cimetières	1.00							1.00
1410.11	Ouvrages génie civil-add.eau (Corsalettes)	11'942.30				1'925.00			100'17.30
1410.12	Ouvrages génie civil-STEP (Corsalettes)	196'747.00			4'872.00	21'520.00			170'355.00
1410.13	Cadastre souterrain (Corsalettes)	1.00							1.00
1410.14	Plan d'aménagement local	6'659.85	12'752.70			12'672.70			6'739.85
1430.00	Bâtiments	1'362'076.75	1'421'571.95	69'308.40	70'691.00	24'486.00			2'619'163.30
1430.01	Abris PC	1.00							1.00
1460.00	Mobilier, machines, véhicules	91'978.20	110'000.00			34'020.00			167'958.20
1490.00	Autres biens	1.00	167'189.75			25'245.00			141'945.75
1490.10	Numérisation cadastre (Corsalettes)	1.00							1.00
<b>15</b>	<b>PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES</b>								
1520.00	P participation STEP (Corsalettes)	1.00							1.00
1520.10	P participation hôpital Meyriez (Corsalettes)	1.00							1.00
1520.20	P participation home médical (Corsalettes)	1.00							1.00
1540.00	Action Agy Expo S.A.	1.00							1.00
1540.01	Part. usine incinération - Châtillon-SAIDEF	1.00							1.00
<b>12</b>	Placements	68'761.95	178'395.65	5'200.00					241'957.60
<b>14</b>	Investissements	3'496'131.00	1'816'399.10	69'308.40	134'063.00	187'972.70	65'1905.05		4'269'280.95
<b>15</b>	Prêts et participations permanentes	5.00							5.00
		<b>3'564'897.95</b>	<b>1'994'794.75</b>	<b>74'508.40</b>	<b>134'063.00</b>	<b>187'972.70</b>	<b>65'1905.05</b>		<b>4'511'243.55</b>

\* Sans les attributions et utilisations de réserves



# Compte de fonctionnement 2015

Récapitulation du compte de fonctionnement	Comptes 2015		Budget 2015		Budget 2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>TOTAUX FONCTIONNEMENT</b>	<b>7'835'641.25</b>	<b>7'928'373.80</b>	<b>7'364'939.00</b>	<b>7'273'478.00</b>	<b>7'303'860.00</b>	<b>7'316'748.00</b>
0. ADMINISTRATION	666'979.40	302'886.95	787'549.00	412'362.00	764'562.00	308'623.00
1. ORDRE PUBLIC	107'721.29	47'907.65	106'366.00	50'372.00	113'703.00	49'645.00
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'363'139.40	125'712.65	2'417'377.00	99'688.00	2'339'271.00	103'766.00
3. CULTE, CULTURE ET LOISIRS	316'256.80	7'317.00	344'384.00	9'108.00	307'967.00	6'258.00
4. SANTE	676'932.50	11'526.20	660'155.00	12'000.00	656'330.00	10'000.00
5. AFFAIRES SOCIALES	932'600.95	22'690.35	901'170.00	14'040.00	937'880.00	14'000.00
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	511'766.85	83'255.00	547'446.00	73'397.00	493'709.00	73'688.00
7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	961'021.53	918'800.65	885'604.00	681'493.00	921'753.00	794'414.00
8. ECONOMIE	45'390.50	506.00	44'829.00	907.00	46'485.00	5'896.00
9. FINANCES ET IMPOTS	1'253'832.03	6'407'771.35	670'059.00	5'920'111.00	722'200.00	5'950'458.00
<b>Excédents charges/produits fonctionnement</b>	<b>92'732.55</b>			<b>91'461.00</b>	<b>12'888.00</b>	

Compte de fonctionnement	Comptes 2015		Budget 2015		Budget 2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>0. ADMINISTRATION</b>	<b>666'979.40</b>	<b>302'886.95</b>	<b>787'549.00</b>	<b>412'362.00</b>	<b>764'562.00</b>	<b>308'623.00</b>
01. ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL, COMMISSIONS	100'180.00	55'830.00	113'820.00	62'290.00	113'280.00	60'940.00
02. ADMINISTRATION GENERALE	566'799.40	247'056.95	673'729.00	350'072.00	651'282.00	247'683.00
<b>Excédents de charges ou de produits</b>		<b>364'092.45</b>		<b>375'187.00</b>		<b>455'939.00</b>
<b>1. ORDRE PUBLIC</b>	<b>107'721.29</b>	<b>47'907.65</b>	<b>106'366.00</b>	<b>50'372.00</b>	<b>113'703.00</b>	<b>49'645.00</b>
10. FRAIS DE TUTELLES ET D'ETAT CIVIL	30'440.50		25'361.00		33'700.00	
12. JUSTICE	230.00	530.00	3'230.00	1'230.00	1'000.00	500.00
14. POLICE DU FEU	59'539.24	42'477.65	58'942.00	44'242.00	61'630.00	44'245.00
16. PROTECTION CIVILE	15'415.95	4'900.00	16'818.00	4'900.00	15'338.00	4'900.00
17. PROTECTION DE LA POPULATION	2'095.60		2'015.00		2'035.00	
<b>Excédents de charges ou de produits</b>		<b>59'813.64</b>		<b>55'994.00</b>		<b>64'058.00</b>
<b>2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>	<b>2'363'139.40</b>	<b>125'712.65</b>	<b>2'417'377.00</b>	<b>99'688.00</b>	<b>2'339'271.00</b>	<b>103'766.00</b>
20. ECOLE ENFANTINE	204'069.70		215'905.00		170'025.00	
21. CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	1'426'645.24	66'698.50	1'425'475.00	50'240.00	1'400'765.00	54'700.00
22. ECOLES SPECIALISEES	321'472.15		346'870.00		333'200.00	
23. FORMATION PROFESSIONNELLE	40'850.25		43'550.00		43'550.00	
29. ADMINISTRATION SCOLAIRE	370'102.06	59'014.15	385'577.00	49'448.00	391'731.00	49'066.00
<b>Excédents de charges ou de produits</b>		<b>2'237'426.75</b>		<b>2'317'689.00</b>		<b>2'235'505.00</b>
<b>3. CULTE, CULTURE ET LOISIRS</b>	<b>316'256.80</b>	<b>7'317.00</b>	<b>344'384.00</b>	<b>9'108.00</b>	<b>307'967.00</b>	<b>6'258.00</b>
30. CULTURE	119'155.35	961.00	131'521.00	810.00	116'622.00	500.00
300. Bibliothèque	19'822.55		16'045.00	810.00	16'590.00	500.00
33. DECORATIONS FLORALES, CHEMINS PEDESTRES	3'180.00		8'200.00		27'500.00	
34. SPORTS	182'189.50	5'356.00	193'513.00	7'298.00	151'595.00	4'758.00
35. AUTRES LOISIRS	11'731.95	1'000.00	11'150.00	1'000.00	12'250.00	1'000.00
<b>Excédents de charges ou de produits</b>		<b>308'939.80</b>		<b>335'276.00</b>		<b>301'709.00</b>
<b>4. SANTE</b>	<b>676'932.50</b>	<b>11'526.20</b>	<b>660'155.00</b>	<b>12'000.00</b>	<b>656'330.00</b>	<b>10'000.00</b>
40. HOPITAUX	31'104.65		31'830.00		25'090.00	
41. HOMES MEDICALISES	498'460.15		464'320.00		463'340.00	
44. SOINS AMBULATOIRES	124'869.00		125'005.00		133'800.00	
46. SERVICE MEDICAL DES ECOLES	18'873.70	11'526.20	34'890.00	12'000.00	30'080.00	10'000.00
49. AUTRES DEPENSES DE SANTE	3'625.00		4'110.00		4'020.00	
<b>Excédents de charges ou de produits</b>		<b>665'406.30</b>		<b>648'155.00</b>		<b>646'330.00</b>
<b>5. AFFAIRES SOCIALES</b>	<b>932'600.95</b>	<b>22'690.35</b>	<b>901'170.00</b>	<b>14'040.00</b>	<b>937'880.00</b>	<b>14'000.00</b>
54. STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	94'690.60	14'872.95	65'840.00	14'040.00	86'370.00	14'000.00
55. INST. SPEC. PERS. HANDICAPEES ET INADAPTEES	448'438.50		446'540.00		450'800.00	
56. ENCOURAGEMENT A CONSTRUCTION DE LOGEMENTS	8'266.65		11'000.00		11'000.00	
58. AIDE SOCIALE	381'205.20	7'817.40	377'790.00		389'710.00	
<b>Excédents de charges ou de produits</b>		<b>909'910.60</b>		<b>887'130.00</b>		<b>923'880.00</b>
<b>6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>	<b>511'766.85</b>	<b>83'255.00</b>	<b>547'446.00</b>	<b>73'397.00</b>	<b>493'709.00</b>	<b>73'688.00</b>
62. ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL	388'439.25	58'572.00	424'191.00	49'897.00	358'729.00	50'188.00
64. ABONNEMENTS GENERAUX CFF	25'800.00	24'683.00	25'800.00	23'500.00	38'950.00	23'500.00
65. TRAFIC REGIONAL	97'527.60		97'455.00		96'030.00	
<b>Excédents de charges ou de produits</b>		<b>428'511.85</b>		<b>474'049.00</b>		<b>420'021.00</b>
<b>7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>961'021.53</b>	<b>918'800.65</b>	<b>885'604.00</b>	<b>681'493.00</b>	<b>921'753.00</b>	<b>794'414.00</b>
70. APPROVISIONNEMENT EN EAU	196'060.83	196'060.83	191'842.00	191'842.00	191'838.00	191'838.00
71. PROTECTION DES EAUX	503'359.00	503'359.00	371'131.00	286'338.00	433'543.00	403'604.00
72. GESTION DES DECHETS	200'982.00	204'476.82	237'233.00	198'664.00	226'744.00	193'339.00
74. CIMETIERE	15'234.85	2'020.00	19'178.00	1'649.00	15'305.00	1'633.00
75. CORRECTION DES EAUX, ENDIGUEMENTS			1'000.00		1'000.00	
79. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	45'384.85	12'884.00	65'220.00	3'000.00	53'323.00	4'000.00
<b>Excédents de charges ou de produits</b>		<b>42'220.88</b>		<b>204'111.00</b>		<b>127'339.00</b>
<b>8. ECONOMIE</b>	<b>45'390.50</b>	<b>506.00</b>	<b>44'829.00</b>	<b>907.00</b>	<b>46'485.00</b>	<b>5'896.00</b>
80. AGRICULTURE	2'372.30		600.00	400.00	600.00	400.00



## Décomptes finaux d'investissements

- Commentaires -

Voir tableau « Contrôle des dépenses d'investissement au 31 décembre 2015 »

Le montant total des dépenses d'investissements s'élève en 2015 à CHF 1'747'091 et celui des recettes à CHF 113'765. Le compte d'investissement 2015 laisse ainsi apparaître un excédent de dépenses de CHF 1'633'325.

### Balayeuse

Voté au budget annuel 2015

compte 620.506.02

Budget	<b>110'000</b>	Comptes 2015	<b>110'000</b>	<b>Différence</b>	<b>----</b>
--------	----------------	--------------	----------------	-------------------	-------------

Voté lors de l'assemblée du 16.12.2014, ce nouvel outil permet au personnel de la voirie d'effectuer un travail de meilleure qualité dans un laps de temps plus court. De plus, l'ancienne machine a pu être revendue.

Le budget est entièrement respecté.

### Centrale de chauffage à distance

Voté le 06.10.2011

compte 860.503.00

Budget	<b>290'000</b>	Comptes 2015	<b>290'174.65</b>	<b>Différence</b>	<b>+ 174</b>
--------	----------------	--------------	-------------------	-------------------	--------------

Ce crédit a permis la réalisation de cette centrale de chauffe qui utilise l'énergie de manière rationnelle et offre une substitution aux énergies fossiles. Ce projet constituait une demande venue du canton.

Le budget est entièrement respecté.

### Centrale de chauffage à distance – crédit d'étude détaillé

Voté au budget annuel 2014

compte 860.503.01

Budget	<b>80'000</b>	Comptes 2015	<b>78'684</b>	<b>Différence</b>	<b>- 1'316</b>
--------	---------------	--------------	---------------	-------------------	----------------

Le montant voté servait à adapter le brûleur de la STEP et à remplacer les pompes de chauffage afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement et d'économiser de l'énergie.

Le budget est respecté.



# Compte d'investissement 2015

## Commentaires

Récapitulation du compte d'investissement	Comptes 2015		Budget 2015		Budget 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>TOTAUX INVESTISSEMENT</b>	<b>1'747'090.70</b>	<b>113'765.40</b>	<b>2'425'000.00</b>	<b>55'000.00</b>	<b>933'000.00</b>	<b>45'000.00</b>
0. ADMINISTRATION						
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION					95'000.00	
3. CULTE, CULTURE ET LOISIRS	167'189.75					
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	134'563.65		110'000.00		168'000.00	
7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	14'390.20	108'565.40	215'000.00	55'000.00	90'000.00	45'000.00
8. ECONOMIE PUBLIQUE	9'795.65					
9. FINANCES ET IMPOTS	1'421'151.45	5'200.00	2'100'000.00		580'000.00	
<b>Excédents charges/produits investissement</b>		<b>1'633'325.30</b>		<b>2'370'000.00</b>		<b>888'000.00</b>
Compte d'investissement	Comptes 2015		Budget 2015		Budget 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>					<b>95'000.00</b>	
<b>29. ADMINISTRATION SCOLAIRE</b>					<b>95'000.00</b>	
290.503.04 Réfection toit salle de gymnastique						
290.503.05 Réfection toit école						
290.506.02 Tableaux interactifs						
290.506.03 Pupitres					95'000.00	
290.660.00 Subventions fédérales						
290.661.00 Subventions cantonales						
<b>Excédents de charges ou de produits</b>						<b>95'000.00</b>
<b>3. CULTE, CULTURE ET LOISIRS</b>	<b>167'189.75</b>					
<b>34. SPORTS</b>	<b>167'189.75</b>					
340.509.01 Assainissement ciblerie stand tir	167'189.75					
340.660.00 Subventions fédérales						
340.661.00 Subventions cantonales						
<b>Excédents de charges ou de produits</b>		<b>167'189.75</b>				
<b>6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>	<b>134'563.65</b>		<b>110'000.00</b>		<b>168'000.00</b>	
<b>62. ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL</b>	<b>134'563.65</b>		<b>110'000.00</b>		<b>168'000.00</b>	
620.501.01 Modération de trafic / travaux	24'563.65					
620.501.07 Modération de trafic, réparation (Valtraloc)						
620.501.08 Réfection route de la Gare et trottoir					168'000.00	
620.503.00 Réfection toit édilité						
620.506.00 Véhicule édilitaire						
620.506.02 Balayeuse	110'000.00		110'000.00			
620.660.00 Subventions fédérales						
620.661.00 Subventions cantonales						
620.669.00 Autres subventions						
<b>Excédents de charges ou de produits</b>		<b>134'563.65</b>		<b>110'000.00</b>		<b>168'000.00</b>
<b>7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>14'390.20</b>	<b>108'565.40</b>	<b>215'000.00</b>	<b>55'000.00</b>	<b>90'000.00</b>	<b>45'000.00</b>
<b>70. APPROVISIONNEMENT EN EAU</b>		<b>65'309.95</b>		<b>40'000.00</b>		<b>30'000.00</b>
700.506.00 Remplacement du tableau d'eau potable						
700.506.01 Remplacement des compteurs d'eau						
700.610.00 Taxes de raccordements eau potable		65'309.95		40'000.00		30'000.00
<b>71. PROTECTION DES EAUX</b>	<b>1'637.50</b>	<b>43'255.45</b>	<b>215'000.00</b>	<b>15'000.00</b>	<b>35'000.00</b>	<b>15'000.00</b>
710.501.12 Adduction d'eau & canalisation (zone industrielle)						
710.501.13 Mise en séparatif "Fin du Chêne", crédit d'étude	1'637.50					
710.501.14 Mise en séparatif "Fin du Chêne"			215'000.00			
710.501.15 Mise en séparatif "Cheiry et Grands Champs", crédit d'étude					35'000.00	
710.506.01 Remplacement de la supervision et des automates Step						
710.610.00 Taxes de raccordements eaux usées		34'531.05		15'000.00		15'000.00
710.610.05 Taxe de raccordement Step		8'724.40				
710.661.00 Subventions cantonales						
<b>79. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>12'752.70</b>				<b>55'000.00</b>	
790.501.00 Equipements secteur Village Sud						
790.501.01 Sentier piétonnier Village Sud-Gare						
790.501.02 Chemin piétonnier - arrêt de bus Rosière						
790.509.01 Révision du PAL	2'922.70					
790.509.02 Révision du PAL, crédit complémentaire	9'830.00				55'000.00	
<b>Excédents de charges ou de produits</b>	<b>94'175.20</b>			<b>160'000.00</b>		<b>45'000.00</b>
<b>8. ECONOMIE PUBLIQUE</b>	<b>9'795.65</b>					
<b>86. ENERGIE</b>	<b>9'795.65</b>					
860.503.00 Centrale de chauffage à distance						
860.503.01 Installations chauffage, crédit complémentaire	9'795.65					
<b>Excédents de charges ou de produits</b>		<b>9'795.65</b>				
<b>9. FINANCES ET IMPOTS</b>	<b>1'421'151.45</b>	<b>5'200.00</b>	<b>2'100'000.00</b>		<b>580'000.00</b>	
<b>94. GERANCE FORTUNE ET DETTES</b>	<b>1'421'151.45</b>	<b>5'200.00</b>	<b>2'100'000.00</b>		<b>580'000.00</b>	
<b>942. IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER</b>		<b>5'200.00</b>				
942.503.03 Nouvelle salle communale, crédit d'étude						
942.503.04 Nouvelle salle communale, crédit d'étude détaillé		-420.50				
942.503.05 Nouvelle salle communale	1'421'571.95		2'100'000.00		500'000.00	
942.503.06 Réfection façades Auberge de la Gare					80'000.00	
942.600.00 Vente de terrains		5'200.00				
<b>Excédents de charges ou de produits</b>		<b>1'415'951.45</b>		<b>2'100'000.00</b>		<b>580'000.00</b>



# Statistique de la dette par habitant et estimation

selon programme d'investissement

Année	Comptes										Projection		
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
<b>Dettes brutes</b>	2'846'	2'620'	2'620'	2'620'	2'620'	3'220'	3'220'	3'500'	3'500'	3'500'	3'500'		
Capitaux	678'	1'718'	1'514'	1'870'	2'522'	1'782'	1'232'	482'	632'	782'	482'		
<b>Endettement net en (mio)</b>	<b>2'168'</b>	<b>902'</b>	<b>1'106'</b>	<b>750'</b>	<b>98'</b>	<b>1'438'</b>	<b>1'988'</b>	<b>3'018'</b>	<b>2'868'</b>	<b>2'718'</b>	<b>3'018'</b>		

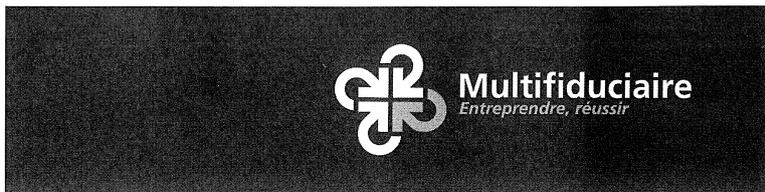
<b>Charges d'intérêts et amortissements en % de l'impôts ordinaires</b>	12.7 %	12.4 %	9.7 %	8.7 %	8.6 %	8.9 %	8.6 %	9.3 %	9.3 %	9.1 %
---	--------	--------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

<b>Nbre habitant au 1.1.</b>	1'640 h	1'695 h	1'776 h	1'858 h	1'883 h	1'907 h	1'925 h	1'925 h	1'935 h	1'963 h	1'955 h
------------------------------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

<b>Dette nette/habitant</b>	1'322.00	532.00	623.00	404.00	52.00	754.00	1'033.00	1'568.00	1'482.00	1'875.00	1'544.00
<b>Dette brute / habitant</b>	1'735.00	1'546.00	1'475.00	1'410.00	1'391.00	1'689.00	1'673.00	1'818.00	1'809.00	1'783.00	1'790.00

**Communes canton FR**  
*(moyenne dette nette en CHF)*    2'955.00    2'846.00    2'862.00    2'923.00  
**Communes "Sarine"**    2'986.00    2'848.00    2'920.00    2'698.00





Multifiduciaire Fribourg SA  
www.multifiduciaire-fribourg.ch

Fribourg  
Rue Faucigny 5 | Case postale 240 | CH-1705 Fribourg  
Tél. 026 425 53 33 | Fax 026 425 53 39

Bulle  
Rue de l'Europe 12 | CH-1630 Bulle  
Tél. 026 913 01 60 | Fax 026 913 01 69

## Rapport de l'organe de révision au Conseil communal et à la Commission financière de la Commune de Grolley

En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) de la **Commune de Grolley** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98d de la loi sur les communes (LCo).

### *Responsabilité du Conseil communal*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au Conseil communal. Le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte, le cas échéant, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité ni sur l'existence de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



Membre de la Chambre fiduciaire | Expert réviseur agréé ASR



## *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un total au bilan de CHF 9'714'985.01, ainsi qu'un bénéfice de CHF 92'732.55.

Fribourg, le 1<sup>er</sup> mars 2016

**Multifiduciaire Fribourg SA**

Marc Baudin  
Expert-réviser agréé  
Réviser responsable

Gregory Jeckelmann  
Expert-réviser agréé

Annexes : comptes annuels (comptes de fonctionnement, comptes d'investissements, bilan, annexe)



### 3. Crédit d'investissement pour la mise en séparatif du quartier Le Cheiry

Suite à l'acceptation du crédit d'étude pour la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées du quartier « Le Cheiry » par l'assemblée communale du 14 décembre 2015, le bureau d'ingénieur « RWB » a été mandaté afin d'établir un devis pour la réalisation des travaux.

Le montant global s'élève à CHF 1'100'000 et comprend les travaux de réalisation du projet de génie civil, de réfection de la route ainsi que les honoraires du bureau d'ingénieur.

Cet ouvrage permettra la création d'un collecteur d'eau claire et d'eaux usées en mode séparatif.

De ce fait, les infrastructures seront disponibles pour les raccordements en mode séparatif et le fonctionnement de la STEP sera optimisé dans la mesure où d'importantes quantités d'eaux claires, actuellement mêlées aux eaux usées et traitées par la STEP, seront évacuées conformément à la loi, dans un bac de rétention à réaliser ultérieurement, puis dans le ruisseau, libérant ainsi d'importantes capacités pour la STEP.

D'une part, d'importantes économies pourront être réalisées grâce aux synergies trouvées avec le Groupe E qui posera simultanément ses conduites de chauffage à distance et d'autre part, en profitant des travaux pour procéder à la réfection des tronçons de routes concernés par cet ouvrage.

Le conseil communal vous propose de réaliser les travaux de mise en séparatif dans le quartier "Le Cheiry" et par conséquent d'accepter le crédit d'investissement proposé.

<b>Plan de financement</b>	Taux	En CHF
Coût total du projet		<b>1'100'000.00</b>
<b>Couverture de la dépense</b>		
Utilisation de la réserve "Protection des eaux"		500'000.00
Liquidités courantes ou recours à l'emprunt si nécessaire		600'000.00
<b>Frais de fonctionnement</b>		
Amortissement annuel	4%	44'000.00
Intérêts annuels "calculés"	1.50%	9'000.00

Réserve au 31.12.2015 ⇒ CHF 513'574.91



### 4. Vente de terrain communal en zone industrielle

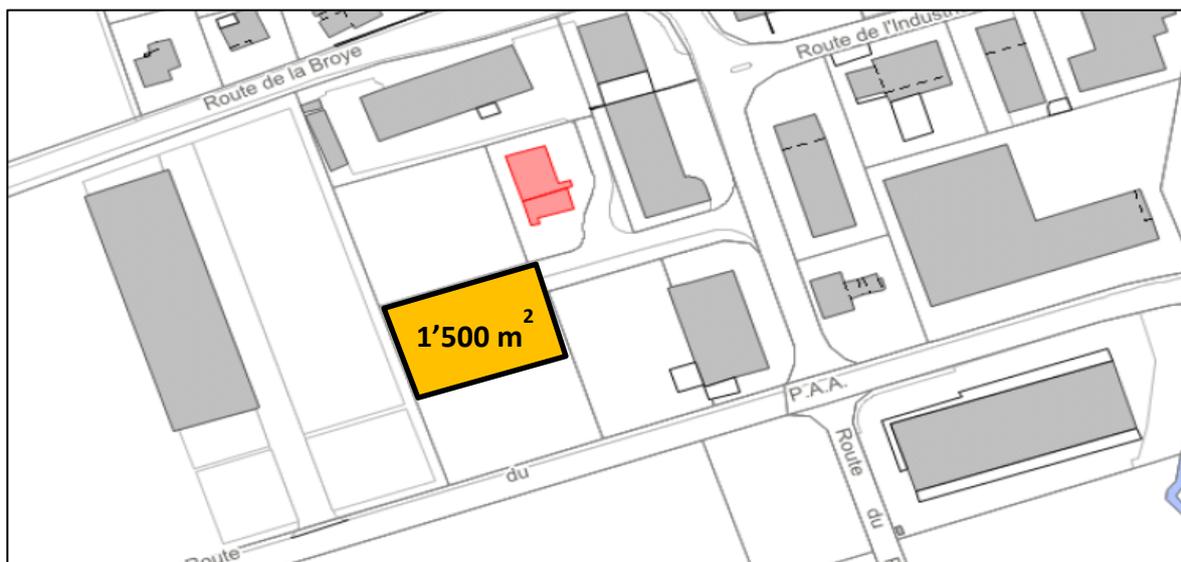
L'article 731 RF Grolley dispose d'une surface d'environ 3'000 m<sup>2</sup> pour permettre à de nouvelles entreprises de s'implanter dans la commune.

M. Frédéric Tharin a contacté le Conseil communal et communiqué son intérêt pour l'acquisition de 1'500 m<sup>2</sup> afin d'y implanter son entreprise. Celle-ci est spécialisée dans la construction de charpentes, de rénovations de bâtiments et de couverture.

L'autorité communale, toujours à la recherche d'entreprises qui s'installeraient sur le territoire de Grolley, est favorable à cette vente.

Cette vente sera liée à certaines contraintes. En effet, le conseil communal devra donner son accord en cas de revente de ce terrain à un particulier et le siège de l'entreprise devra être déplacé à Grolley.

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale d'accepter la vente de terrain de gré à gré pour un montant de CHF 90/m<sup>2</sup> soit un montant de CHF 135'000 ajouté d'une participation proportionnelle à l'équipement de base de CHF 22.67/m<sup>2</sup>, soit CHF 34'005.





### **5. Association pour le service officiel des curatelles de La Sonnaz - approbation des statuts**

La commune de Grolley collabore avec sept communes voisines, Autafond, Belfaux, Chésopelloz, Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot et La Sonnaz afin d'assurer la mise en place et le fonctionnement d'un service de curatelle.

Lors de sa création, ce service était composé d'un seul curateur. En raison de la taille modeste de cette structure, le partenariat entre les communes s'était cristallisé sous la forme d'une entente intercommunale qui a l'avantage d'imposer un minimum de contraintes.

Cependant, depuis sa création, cette structure s'est agrandie afin de fournir les prestations nécessitées par le développement démographique au sein de nos communes. Ainsi, actuellement deux curateurs et une secrétaire travaillent pour le service des curatelles.

Aujourd'hui, l'ensemble des communes partenaires est venu à la conclusion qu'afin de garantir une collaboration optimale entre les communes, la forme juridique d'une entente doit être remplacée par une association de communes.

De plus, des facteurs extérieurs à l'activité du service des curatelles renforcent également ce besoin d'un changement de forme juridique, en particulier l'évolution du cadre légal régissant les curatelles et les communes.

La garantie d'une coopération harmonieuse et efficace entre nos communes en matière de curatelle nécessite une définition claire des tâches entre les différents acteurs.

La création d'une association de commune répondra à ce besoin. D'une part, la création d'un comité permettra une gestion optimale des opérations courantes et, d'autre part, la transparence sera accrue grâce à la supervision d'une assemblée de délégués composée d'élus de chaque commune membre.

Afin de garantir le bon fonctionnement de notre service de curatelle, le Conseil communal vous recommande d'accepter les nouveaux statuts de l'association pour le service officiel des curatelles de la Sonnaz.



**STATUTS DE**

**L'ASSOCIATION POUR LE SERVICE OFFICIEL DES  
CURATELLES DE LA SONNAZ**

**I. DISPOSITIONS GENERALES**

**Art. 1 Membres**

<sup>1</sup> Les communes de Belfaux, Chésopelloz, Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Grolley et la Sonnaz, chacune représentée par son Conseil communal forment une association de communes au sens des articles 109ss de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1).

<sup>2</sup> En cas de fusion de deux ou plusieurs communes membres de l'association, la commune nouvelle est substituée d'office aux communes fusionnées

**Art. 2 Nom**

L'Association de communes (ci-après : l'Association) porte le nom suivant : Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz.

**Art. 3 But**

L'Association a pour but l'établissement et la gestion d'un Service Officiel des Curatelles, dont les prestations sont à disposition de la Justice de Paix et des autorités communales signataires pour les mesures de curatelle prises à l'égard des personnes domiciliées dans les communes membres.

**Art. 4 Siège**

L'Association a son siège à Belfaux.

**II. ORGANISATION**

**Art. 5 Organes de l'association**

Les organes de l'Association sont :

- a) l'Assemblée des délégué-e-s (ci-après l'Assemblée)
- b) le Comité de direction (ci-après le Comité)

**III. ASSEMBLEE DES DELEGUE-E-S**

**Art. 6 Représentation des communes**

<sup>1</sup> Chaque commune membre a droit à une voix par tranche de 1000 habitant-e-s, la dernière fraction supérieure à 1000 habitant-e-s donnant droit à une voix supplémentaire. Toutefois chaque commune a droit à au moins une voix.

<sup>2</sup> Chaque commune désigne en outre le nombre de délégué-e-s qui représente ses voix.



## **Art. 7 Désignation des délégué-e-s et durée du mandat**

<sup>1</sup> Dans les quatre semaines après l'assermentation des conseillers et conseillers communaux, le conseil communal de chaque commune membre désigne, en son sein, les délégué-e-s pour la législature correspondant à celle du conseil communal.

<sup>2</sup> Les noms des personnes déléguées sont communiqués aussitôt au Comité de l'Association.

<sup>3</sup> Démission/empêchement durant la législature :

- o en cas de démission le conseil communal désigne en son sein un nouveau ou une nouvelle délégué-e ;
- o en cas d'empêchement, le conseiller ou la conseillère est remplacé-e par un conseiller ou une conseillère désigné-e par le conseil communal.

<sup>4</sup> Les délégué-e-s sont rémunérés par leurs communes respectives.

## **Art. 8 Séance constitutive**

<sup>1</sup> La séance constitutive est convoquée par la commune siège et présidée par le doyen d'âge.

<sup>2</sup> L'Assemblée se constitue pour la législature en élisant son président ou sa présidente, son vice-président ou sa vice-présidente.

<sup>3</sup> Son ou sa secrétaire est mis à disposition par la commune siège.

## **Art. 9 Attributions**

L'Assemblée a les attributions légales suivantes :

- a) elle élit le président ou la présidente et les autres membres du Comité ;
- b) elle décide du budget sur proposition du Comité, approuve les comptes et le rapport de gestion ;
- c) elle vote les dépenses d'investissement, les crédits supplémentaires qui s'y rapportent, ainsi que la couverture de ces dépenses ;
- d) elle vote les dépenses non prévues au budget ;

- e) elle adopte les règlements ;
- f) elle approuve les contrats conclus conformément à l'article 112 al. 2 LCo ;
- g) elle décide des modifications de statuts et de l'admission de nouveaux membres ;
- h) elle désigne l'organe de révision ;
- i) elle surveille l'administration de l'Association

## **Art. 10 Convocation**

<sup>1</sup> L'Assemblée siège au moins deux fois par année. Une Assemblée extraordinaire peut être convoquée par un tiers des communes membres ou par des communes représentant un tiers des voix de l'Assemblée.

<sup>2</sup> L'Assemblée est convoquée par le Comité au moyen d'une convocation individuelle adressée à chaque délégué-e et pour information à chaque commune membre au moins vingt jours à l'avance. En outre, les dates, heures, lieux et ordres du jour des séances sont annoncés au public par un avis dans la Feuille officielle au moins dix jours à l'avance.

<sup>3</sup> La convocation contient la liste des objets à traiter.

<sup>4</sup> L'inobservation de ces formalités entraîne l'annulabilité des décisions.

<sup>5</sup> La convocation et les dossiers relatifs à l'ordre du jour sont mis à la disposition du public et des médias dès l'envoi aux membres.

## **Art. 11 Publicité des séances**

Les séances de l'Assemblée sont publiques. Les modalités de cette publicité et la présence des médias sont régies par la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf).

## **Art. 12 Délibérations et Décisions**

<sup>1</sup> L'Assemblée ne peut prendre de décision que si la majorité des voix est représentée.



- <sup>2</sup> Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas d'égalité, le président ou la présidente départage.
- <sup>3</sup> Les élections se font à la majorité absolue des suffrages exprimés. Au deuxième tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité, le président ou la présidente procède au tirage au sort.
- <sup>4</sup> Les membres du Comité assistent aux séances avec voix consultative.

## **Art. 13 Procès-verbal**

- <sup>1</sup> Le secrétariat de l'Assemblée est assuré par l'administration de la commune siège.
- <sup>2</sup> Le Comité veille à ce que le procès-verbal puisse être consulté dès sa rédaction par toute personne qui le demande.
- <sup>3</sup> Le procès-verbal est publié sur les sites internet des communes membres dès sa rédaction ; toutefois :
- a) jusqu'à son approbation, une précision relative à son caractère provisoire doit être donnée ;
  - b) le Comité peut, pour des raisons de protection des données personnelles, anonymiser certains passages dans la version publiée sur internet, en le signalant clairement dans le document.

## **IV. COMITE DE DIRECTION**

### **Art. 14 Composition**

- <sup>1</sup> Le Comité est composé de trois membres, élus par l'Assemblée.
- <sup>2</sup> Les membres du Comité doivent faire partie d'un exécutif d'une commune membre.
- <sup>3</sup> Une commune membre ne peut avoir plus d'un membre au Comité.
- <sup>4</sup> Les membres du Comité sont élus par l'Assemblée pour la législature ou le reste de celle-ci.

### **Art. 15 Présidence**

Le président ou la présidente de l'Assemblée assume la présidence du Comité.

### **Art. 16 Secrétaire**

Son ou sa secrétaire est mis à disposition par la commune siège.

### **Art. 17 Attributions**

- <sup>1</sup> Le Comité a les attributions légales suivantes :
- a) Le Comité dirige et administre l'Association. Il la représente envers les tiers.
  - b) Il prépare les objets à soumettre à l'Assemblée et exécute ses décisions.
  - c) Il établit des propositions de budget à l'intention de l'Assemblée.
  - d) Il établit l'inventaire des postes de travail de l'Association, engage le personnel et surveille son activité.
  - e) Il décide des dépenses non budgétisées jusqu'à concurrence de Fr. 5'000.- par exercice (cf. article 91 LCo, applicable par analogie). L'article 90 LCo reste en outre réservé pour des montants supérieurs à Fr. 5'000.- (cf. article 10 let. d).
  - f) Il exerce en outre toutes les attributions qui ne sont pas déléguées par la loi ou par les statuts à un autre organe.
- <sup>2</sup> En outre, le comité de direction prend les mesures d'organisation et règle les compétences pour la gestion financière ; ainsi notamment, il
- a) détermine les conditions de retraits d'avoirs bancaires et, le cas échéant, de placements, conformément à l'article 69a al. 2 RELCo ;
  - b) désigne les personnes compétentes pour viser les pièces justificatives conformément à l'article 43b al. 1 RELCo.

### **Art. 18 Séances**

- <sup>1</sup> Le Comité est convoqué par son président ou sa présidente au moins dix jours à l'avance, cas d'urgence réservé.



<sup>2</sup> Les dispositions de la loi sur les communes relatives aux séances du conseil communal (art. 62 à 66 LCo) sont applicables par analogie au Comité.

<sup>3</sup> Les membres du Comité sont rémunérés par l'Association.

## V. REVISION DES COMPTES

### Art. 19 Désignation de l'organe de révision

L'organe de révision est élu par l'assemblée des délégués.

### Art. 20 Attributions

<sup>1</sup> L'organe de révision vérifie si la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux règles de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution.

<sup>2</sup> Le comité de direction fournit à l'organe de révision tous les documents et renseignements nécessaires à l'exercice de sa mission.

## VI. FINANCES

### Art. 21 Ressources

Les ressources de l'Association sont :

- a) les émoluments fixés par la Justice de Paix ou l'autorité compétente ;
- b) les participations des communes membres de l'Association ;
- c) les participations de tiers, les dons et les legs.

### Art. 22 Répartition des charges Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement, après déduction des ressources, sont financées par l'Association. Les charges de fonctionnement découlant des investissements sont réparties entre les communes membres conformément à l'article 23 des présents statuts.

### Art. 23 Charges de fonctionnement

<sup>1</sup> L'ensemble des charges de fonctionnement est réparti entre les communes membres selon la population légale.

<sup>2</sup> Le chiffre de la population déterminant est celui de la dernière population légale publiée.

### Art. 24 Modalités de paiement

<sup>1</sup> La participation financière des communes à l'excédent des charges est répartie en trois acomptes et un solde. Les trois acomptes sont payables à la fin des trois premiers trimestres et le solde à la fin de l'année civile.

<sup>2</sup> Le Comité se réserve de fixer les échéances et d'établir la facture finale.

<sup>3</sup> En cas de retard de paiements, une pénalité sera imposée sous la forme d'un intérêt de retard identique à celui que l'Etat de Fribourg demande aux communes pour les comptes-courants débiteurs, majoré de 2 %.

### Art. 25 Initiative et referendum

<sup>1</sup> Les droits d'initiative et de referendum sont exercés conformément aux articles 123a et ss. LCo et selon les alinéas 2 à 5 du présent article.



<sup>2</sup> Les décisions de l'Assemblée concernant une dépense nette d'investissement supérieure à Fr. 100'000.– sont soumises au référendum facultatif (article 123 d LCo).

<sup>3</sup> Les décisions de l'Assemblée concernant une dépense nette d'investissement supérieure à Fr. 250'000.– sont soumises au référendum obligatoire (article 123 e LCo).

<sup>4</sup> C'est le montant net de la dépense qui fait foi, après déduction des subventions et participations de tiers.

<sup>5</sup> En cas de dépenses renouvelables, les tranches annuelles sont additionnées. Si on ne peut déterminer pendant combien d'années la dépense interviendra, il est compté cinq fois la dépense annuelle.

## VII. INFORMATION ET ACCES AUX DOCUMENTS

### Art. 26 Principe

Les organes de l'Association mettent en œuvre le devoir d'information et l'accès aux documents conformément aux présents statuts et à la législation en la matière.

## VIII. DISPOSITIONS FINALES

### Art. 27 Sortie

<sup>1</sup> Aucune commune ne peut sortir de l'Association avant d'en avoir été membre pendant cinq ans au moins.

<sup>2</sup> Par la suite, elle peut le faire pour la fin d'une année civile moyennant un délai de résiliation de un an. La demande est formulée par écrit. La commune sortante doit apporter la preuve qu'elle est à même de satisfaire d'une autre manière aux exigences légales relatives aux tâches assumées par l'Association. En outre, les autres communes ne doivent pas en subir de préjudice.

<sup>3</sup> La commune sortante n'a aucun droit à une part des actifs de l'Association. Elle doit dans tous les cas rembourser sa part de dettes calculée conformément à l'article 24 des statuts.

### Art. 28 Dissolution

<sup>1</sup> L'Association ne peut être dissoute que si la décision est approuvée à l'unanimité des communes membres.

<sup>2</sup> L'Association dissoute entre en liquidation, à moins que ses biens ne soient repris par une commune membre ou par un tiers. Dans tous les cas, les organes de liquidation devront donner la préférence à toutes solutions permettant de continuer les tâches assumées jusqu'alors par l'Association.

<sup>3</sup> Les dettes non couvertes et le capital disponible après la liquidation de l'Association passent aux communes-membres suivant les règles qui auront servi à calculer la part des communes-membres selon l'article 23 des statuts.

### Art. 29 Première constitution des organes

<sup>1</sup> Dans les quatre semaines après l'entrée en vigueur des présents statuts, le conseil communal de chaque commune membre désigne le délégué-e-s conformément aux statuts.

<sup>2</sup> La première séance constitutive est convoquée par la commune siège et présidée par le doyen d'âge.

### Art. 30 Entrée en vigueur

Les présents statuts entrent en vigueur après leur adoption par toutes les communes mentionnées à l'article premier et leur approbation par le Conseil d'Etat.



Adoptés par l'assemblée communale et/ou le conseil général des communes de :

Adoptés par l'assemblée des délégués de l'Entente intercommunale  
pour la gestion du service officiel des curatelles le 18 février 2015

La Présidente

La Secrétaire

Mary-Lise Bapst

Véronique Christian

Adopté par le Conseil général de  
la commune de Belfaux, le 10 mai 2016

Le Président

La Secrétaire

Jean-Paul Meyer

Véronique Christian

Adopté par l'assemblée communale de  
la commune de Chésopelloz, le XXXX

Le Syndic

La Secrétaire

Christian Vorlet

Sandra Aioutz



Adopté par l'assemblée communale de  
la commune Corminboeuf, le 26 avril 2016

Le Syndic

Le Secrétaire

Albert Lambelet

René Guisolan

Adopté par l'assemblée communale de  
la commune Givisiez, le XXXX

Le Syndic

Le Secrétaire

Georges Baechler

Ariane Menoud

Adopté par l'assemblée communale de  
la commune Granges-Paccot, le 23 mai 2016

Le Syndic

Le Secrétaire

René Schneuwly

Claude Robatel

Adopté par l'assemblée communale de  
la commune Grolley, le 31 mars 2016

Le Syndic

La Secrétaire

Christian Ducotterd

Priska Thoutberger



Adopté par l'assemblée communale de  
la commune de La Sonnaz, le XXXX

Le Syndic

Claude Brohy

La Secrétaire

Monique Zurkinden

Approuvés par la Direction de la sécurité et de la justice, le

Le Conseiller d'Etat, Directeur :



Commission Culturelle Grolley

## Marché Primeur GROLLEY

tous les vendredis dès le 15 Avril

### Sur la place du village de 16h30 à 19h00

Producteurs, artisans, distributeurs locaux proposent leurs produits du terroir directement au consommateur.

**Plus Près et Plus Frais!**

Venez faire votre marché et vos courses dans le cadre agréable et détendu du marché de Grolley.

Concert de l'Avenir de Grolley et verre de l'amitié offert le 15 avril en fin de marché

Suivez nous aussi sur facebook:  
[www.facebook.com/MarchePrimeurGrolley](http://www.facebook.com/MarchePrimeurGrolley)  
 Culture.Grolley@bluewin.ch




Commission Culturelle Grolley

## Vide Grolley

le vendredi 20 mai 2016 sur la place du village à côté du marché primeur

Vide ton grenier, dressing, ... bref tout ce qui rentre dans ton coffre !



**Pour les vendeurs :**

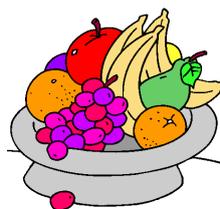
- d'inscription il n'y aura pas ,
- entre 16h00 et 16h30 tu arriveras,
- ton coffre pleins de trésors tu ouvriras,
- des objets en bon état tu vendras,
- de nourriture et boissons tu ne vendras pas,
- tes invendus tu reprendras !

**Pour les acheteurs :**

- Venez nombreux de 16h30 à 19h00!



*La Commission Culturelle n'est pas responsable de la qualité des articles.  
A très bientôt ©*





LA FAMILLE AU JARDIN  
DIE FAMILIE IM GARTEN

Foyer de Jour pour personnes atteintes de troubles de la mémoire de type Alzheimer.

À Römerswil 4, 1717 St-Ursen

Information  
Tél. 026 321 20 13  
E-mail: [info@la-famille-au-jardin.ch](mailto:info@la-famille-au-jardin.ch)  
[www.la-famille-au-jardin.ch](http://www.la-famille-au-jardin.ch)

CCP 17-587461-8



**Accueil de jour du lundi au vendredi  
de 9h à 17h  
et court-séjour en week end  
du vendredi au dimanche,  
2 fois par mois**



Notre société participera au Giron des musiques Boyardes à Léchelles le 7 mai 2016 aux horaires suivants :

16h30 – Concours

17h35 – Prestation à la cantine

19h45 – Concours de marche

Les musiciens de L'Avenir de Grolley auront un grand plaisir à vous rencontrer nombreux lors de ces diverses productions.





## Cours d'initiation à la musique

Le cours d'initiation à la musique de l'Avenir de Grolley est ouvert à tous les jeunes et adultes souhaitant débiter un instrument de musique (cuivres ou percussion).

Il se déroule en 2 phases

Apprentissage du solfège  
(apprendre à lire une partition)



Apprentissage de base avec un instrument  
que l'Avenir te met à disposition !  
(à part pour la percussion)



Après une période d'initiation, tu peux directement commencer les cours individuels d'instruments (qui se déroulent à Grolley).

Puis, tu pourras rejoindre les rangs du groupe de cadets (Young Harmonic Band) puis de l'Avenir de Grolley pour jouer et progresser avec eux. Tu y joueras des pièces variées et modernes (jazz, musiques de films, chansons, arrangements classiques, show...).

Les cours se déroulent à Grolley (en dessous de l'école primaire).  
Les heures et jours de cours sont à déterminer entre les élèves et le professeur.

**Alors n'hésite pas à nous rejoindre !**





## Inscription à l'école de musique de Grolley

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Localité \_\_\_\_\_

Fils / fille de \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone \_\_\_\_\_

Je souhaite faire partie de l'école de musique de Grolley (à cocher)

OUI

NON

Je fais déjà partie de l'école de musique de Grolley

Si oui : instrument souhaité (si tu ne sais pas encore, tu peux laisser vide !)

Cornet

Batterie

Alto

Percussion (xylophone,...)

Euphonium

Trombone

Basse

Autre \_\_\_\_\_

Je joue déjà d'un instrument de musique

Oui. Lequel \_\_\_\_\_

Non

Pour plus d'informations, veuillez contacter M. Mario Jaquet au 079 / 438 25 56.

Retour du formulaire à : L'avenir de Grolley  
Case postale 26  
1772 Grolley

A très bientôt pour vivre de beaux moments musicaux ensemble !



## INFORMATIONS FC GROLLEY

Chères Grolleysannes, chers Grolleysans,

Et c'est reparti... Le deuxième tour du championnat reprendra **dès le 19.03.2016**. Nos équipes de juniors et d'actifs se réjouissent de recevoir vos encouragements au bord du terrain.

Les prochaines manifestations organisées par le FC Grolley sont :

**Samedi 19.03.2016 à 14h00**

**Samedi 30.04.2016 dès 8h30**

**Samedi 14.05. + Dimanche 15.05.2016**

**Juin – Juillet 2016**

**Chasse aux œufs**

**Tournoi Juniors F**

**Tournoi Interquartier**

**EURO 2016**

Toutes les informations sur les manifestations et les dates de match sont disponibles sur notre site internet [www.fcgrolley.ch](http://www.fcgrolley.ch)

De plus, nous sommes à la recherche d'une personne qui serait libre 2-3 heures par semaine afin de marquer les lignes du terrain (travail rémunéré).

Intéressé ? Contactez Marc Brülhart au 079 778 98 49.

A tout bientôt au bord du terrain et meilleures salutations

Le comité du FC Grolley





### Ecole de voltige Grolley

- Cours de voltige de l'initiation à la compétition
- Camp de pâques, d'été, d'automne
- Anniversaires
- Monte énergétique
- Promenades et cours de dressage pour avancés

Pour tout renseignement : Sibylle Curty 078 629 69 76

## Unihockey Club Grolley



Vous connaissez l'unihockey ou aimeriez le connaître ? Alors venez vous dégourdir les jambes et jouez avec nous

### le mardi soir à 20h à la salle de gym de Grolley



Pour les débutants, le matériel est à disposition. Merci aux personnes intéressées de nous contacter à l'adresse [karinballaman@bluewin.ch](mailto:karinballaman@bluewin.ch)

